

Environnement

La Ville octroie des primes pour panneaux solaires photovoltaïques

Depuis 2002, une prime importante de la Ville de Mons accompagnait l'installation de panneaux solaires thermiques. Depuis ce mois de février, la Ville encourage également l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Une première en Wallonie ! De quoi diminuer sensiblement sa consommation énergétique.

L'installation de panneaux solaires thermiques permet de récupérer la chaleur émise naturellement par le soleil pour chauffer l'eau. Il faut savoir que la prime en la matière déjà octroyée par la Ville de Mons est **la plus importante en Wallonie**.

Quelques chiffres :

- montant de la prime communale : 620€
- montant de la prime de la Région wallonne : jusqu'à 1.550€
- investissement moyen par le particulier : 5.000€

25 février 2008 : la Ville de Mons décide d'octroyer aux particuliers une prime à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques : il s'agit ici de convertir la lumière du soleil en électricité.

Quelques chiffres :

- La Région wallonne octroie une prime de 20% de l'investissement avec un plafond de 3.500€
- La Ville octroie une prime de 25% de la prime régionale

On peut donc considérer que le particulier reçoit un subside de 25% de son investissement.

Pour les audits énergétiques aussi

Au cours d'un audit énergétique, vous recevez la visite d'une personne agréée afin d'établir un diagnostic de votre habitation. Surtout, il va vous donner des solutions pour vous aider à isoler mieux, consommer moins et au final réduire votre facture énergétique.

Quelques chiffres :

- Un audit énergétique coûte entre 600 et 700€
- La prime de la Région wallonne est de 360€
- Prime communale : 40€

Les 2 primes combinées (400€) diminuent de 60% votre facture !

Il faut savoir également que le reste de la facture est déductible fiscalement.

En ce qui concerne les commerçants montois, la Ville a sollicité les associations de commerçants pour les sensibiliser aux économies d'énergie (notamment dans le cadre des portes ouvertes des grandes surfaces en hiver).

Où dois-je m'adresser ?

Dans tous les cas précités, vous devez vous adresser au guichet de l'énergie pour obtenir un dossier « Primes ».

Guichet de l'énergie : Avenue Jean D'Avesnes, 10 – boîte 2 et 4

065/35.54.31

Ou sur le site www.energie.wallonie.be

La procédure à suivre

Vous vous adressez donc au guichet de l'énergie et vous remplissez la demande de prime. Cette demande de prime est envoyée à la Région wallonne.

Quand vous avez confirmation que votre demande est acceptée par la Région, alors il faut adresser son dossier à la Ville de Mons qui examinera à son tour le dossier.

Service Environnement de la Ville de Mons :

Rue du Miroir n°18 - 7000 Mons (Tél. : 065/40.55.87- fax : 065/40.55.94)

En ce qui concerne les auditeurs énergétiques

La liste des auditeurs énergétiques se trouve sur le site www.energie.wallonie.be

J.P. / F.L.